



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92075 La Défense Cedex  
France

## **Baccarat S.A.**

Attestation des commissaires aux comptes sur  
les informations communiquées dans le cadre  
de l'article L. 225-115 4° du code de  
commerce relatif au montant global des  
rémunérations versées aux personnes les  
mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31  
décembre 2019

Assemblée générale d'approbation de l'exercice clos le 31  
décembre 2019  
Baccarat S.A.  
Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat  
*Ce rapport contient 4 pages*

**Baccarat S.A.**

*Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019*

**Baccarat S.A.**

Siège social : Rue des Cristalleries - 54120 Baccarat

Capital social : € 20 767 825

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes



**Baccarat S.A.**

*Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de  
commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux  
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019*

les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 4 568 594 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris la Défense, 12 juin 2020  
KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Courbevoie, 12 juin 2020  
Mazars

Catherine Chassaing  
*Associée*

Anne-Laure Rousselou  
*Associée*



Société Anonyme au capital de 20.767.825 €uros  
Siège Social : BP 31 - 54120 BACCARAT  
R.C.S. : NANCY B 760 800 060

\*.\*.\*.\*.\*

**ATTESTATION DES SALAIRES VERSES AUX DIX PERSONNES  
LES MIEUX REMUNEREES AU COURS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

(Articles L 225-115 et D.139 du Code de Commerce)

Le montant global des rémunérations directes ou indirectes perçues par les dix personnes les mieux rémunérées de la Société BACCARAT s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à la somme de :

**4.568.594 EUROS**

Le 29 Mai 2020

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à quatre millions cinq cent soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze €uros, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.